

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 17h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Frédéric **LAUNAY**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- M. Serge **HÉGRON**
- M. Patrick **BERTIN**
- M. Bernard **COUDRIAU**

Étaient excusés :

- Mme Karine **PAVIZA**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DU BATIMENT
DES SERVICES TECHNIQUES DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**

Dans le cadre de l'aménagement du bâtiment des services techniques de Grand Lieu Communauté des travaux sont nécessaires.

Sur cette base, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation pour un marché de travaux selon une consultation simple.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot Electricité
- Lot Chauffage – Ventilation – Plomberie
- Lot Cloisons – Faux plafond – Menuiseries intérieures

La date de remise des offres était fixée au 31 janvier 2023 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues pour chaque lot est de :

- Lot Electricité : 3
- Lot Chauffage – Ventilation – Plomberie : 3
- Lot Cloisons – Faux plafond – Menuiseries intérieures : 2

Les critères de jugements des offres étaient les suivants : 100% prix.

Une négociation financière a été menée pour chaque lot.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau :

* D'attribuer le lot Electricité à l'entreprise S3A pour un montant de 8 140.60€ HT, ou 9 768.72€ TTC.

* D'attribuer le lot Chauffage – Ventilation – Plomberie à l'entreprise AB SERVICES ENERGIES pour un montant de 15 000.00€ HT, ou 18 000.00€ TTC.

* D'attribuer le lot Cloisons – Faux plafond – Menuiseries intérieures à l'entreprise AB AMENAGEMENT – ARVOR BUREAU pour un montant de 19 737.00€ HT, ou 23 684.40€ TTC.

Le montant total du marché s'élève à **42 877.60 €**

Le Bureau de Grand Lieu Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20230407-DE086_B040423-DE

S'LO

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation pour un marché de travaux selon une consultation simple ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

DECIDE, A L'UNANIMITÉ,

Article 1 : D'attribuer le lot Electricité à l'entreprise S3A pour un montant de **8 140.60€ HT**, ou **9 768.72€ TTC** et d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y afférant ;

Article 2 : D'attribuer le lot Chauffage – Ventilation – Plomberie à l'entreprise AB SERVICES ENERGIES pour un montant de **15 000.00€ HT**, ou **18 000.00€ TTC** et d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y afférant ;

Article 3 : D'attribuer le lot Cloisons – Faux plafond – Menuiseries intérieures à l'entreprise AB AMENAGEMENT – ARVOR BUREAU pour un montant de **19 737.00€ HT**, ou **23 684.40€ TTC** et d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y afférant ;

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations ;

Article 5 : Madame la directrice générale des services et le comptable du centre des finances publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE086-B040423

Publié sur le site internet le : 11/04/23

Fait à La Chevrolière, le 6 avril 2023,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/04/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté